



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 MARS 2020 A 20 H

Convocations : 24 février 2020

Étaient présents : GIRARDET Philippe, JACQUET PIERRUOLET Christophe, JACQUET PIERROULET Pascal, LIMOUSIN Nicolas, LOCATELLI Claudine, MAIRE Jean-Claude, MERCET Cyril, TROCCIN Marie-Lyse, VERNET Nathalie.

Absent excusé : CORDIER Davy.

Absent non excusé : BARRAND Olivier.

Quorum : 9 présents sur 11, le Conseil peut valablement délibérer.

Secrétaire de secrétaire : LOCATELLI Claudine.

Ordre du jour :

- Programme de travaux sylvicoles 2020,
- Destination des coupes 2020,
- Tours de garde pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020,
- Permis de construire M. LOCATELLI Paul,
- Questions diverses.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 janvier 2020.

PROGRAMME DE TRAVAUX SYLVICOLES 2020 :

Monsieur le Maire présente le programme de travaux élaboré par l'ONF qui est estimé à 7 083.19.00 € H.T. ainsi que la réfection de piste forestière parcelles 1 et 2 estimée à 6 540.00 € H.T.

Ces travaux consistent :

- Dégagement manuel de plantation : parcelles 4 – 5 - 6
- Nettoiement de jeune peuplement : parcelle 6

Après diverses discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le programme de travaux qui s'élève à 7 083.19 € H.T. ainsi que la réfection de piste, parcelles 1 et 2 pour un montant approximatif de 6 540.00 € H.T.

AUTORISE le Maire à signer le programme de travaux sylvicoles et tout document s'y rapportant.

DESTINATION DES COUPES 2020 :

Sur proposition de l'ONF et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe pour les chablis et les coupes de bois réglés de l'exercice 2020, les destinations suivantes :

1. Vente aux adjudications générales :

Résineux : En bloc : parcelle 8

En prévente : parcelle 11

Contrat petit bois, gros bois et feuillus de gré à gré : parcelle 9.

Escompte pour paiement comptant :

Pour les lots de plus de 3000 euros vendus en adjudication et payés comptant, les clauses générales de vente prévoient un escompte de 2 % pour les coupes vendues en bloc et sur pied et de 1% pour les autres coupes.

La Commune n'accepte pas l'escompte pour paiement comptant.

2. Vente de gré à gré :

Chablis : en prévente

La Commune souhaite une vente de gré à gré sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant.

Produits de faible valeur :

Vente de gré à gré selon les procédures O.N.F. en vigueur des produits de faible valeur : les feuillus de qualité chauffage et les lots résineux de volume ou de qualité non commercialisable aux adjudications générales.

Vente de gré à gré selon les procédures O.N.F. en vigueur des produits de faible valeur : les feuillus de qualité chauffage et les lots résineux de volume ou de qualité non commercialisable aux adjudications générales.

3. Rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure :

Pour toutes les coupes à vendre, le Conseil Municipal demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis qui seront présentés par l'ONF et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de ventes ainsi que tout document s'y afférent.

TOURS DE GARDE POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020 :

Scrutin du 15 mars 2020 :

De 8 h à 12 h	De 12 h à 16 h	De 16 h à 18 h + dépouillement
MAIRE Jean-Claude	GIRARDET Philippe	JACQUET PIERROULET Pascal
MERCET Cyril	LOCATELLI Claudine	JACQUET PIERROULET Christophe
VERNET Nathalie	LIMOUSIN Nicolas	TROCCIN Marie-Lyse

Scrutin du 22 mars 2020 :

De 8 h à 12 h	De 12 h à 16 h	De 16 h à 18 h + dépouillement
MAIRE Jean-Claude	JACQUET PIERROULET Christophe	VERNET Nathalie
JACQUET PIERROULET Pascal	LOCATELLI Claudine	LIMOUSIN Nicolas
CORDIER Davy	TROCCIN Marie-Lyse	BARRAND Olivier

Monsieur le Maire présente le permis de construire de Monsieur LOCATELLI Paul pour la réfection de la ferme située au 1, La Fresse.

La séance est levée à 20 h 45

Le Maire,
Jean-Claude MAIRE

